



vue extérieure, photo numérique

ENVIRONNEMENT

Biodéchets, de nouveaux points d'apport dans les communes

Publié le 23 juin 2021

Fort de son succès, le dispositif de points d'apport volontaire contrôlés en biodéchets lancé en 2019 va être installé dans 5 nouvelles communes afin de faciliter le tri, de limiter les nuisances visuelles et sonores liées à la collecte, et de réduire la quantité de déchets enfouis.

Mis en place par l'intercommunalité, le dispositif a suscité un vif intérêt auprès de la population. En effet, 90 % des habitants concernés l'ont utilisé à bon escient et près de 15 tonnes de

déchets ont été collectées lors de la première année d'expérimentation.

Dans le courant de l'été et de l'automne 2021, Arpente, Arboras, Argelliers, Puéchabon et Saint-Guilhem-le-Désert devraient rejoindre Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Sauveur, pour un nombre de communes adhérentes au dispositif. Le déploiement des locaux de villages finaux avec le soutien de l'Ademe et de la région, représente un budget de 30 000 € HT et nous permettront de tester de nouveaux modèles de points d'apport.

Les habitants des secteurs concernés seront dotés de badges individuels, de bio-bouteilles et de sacs biodégradables pour transporter leurs déchets et pourront accéder aux points d'apport volontaires contrôlés 7 jours sur 7.

PRÉCÉDÉ



 [RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 [CONTACTEZ-NOUS](#)